



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 février 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

Quarante-cinquième session

23-27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat général consacré à l'expérience  
des pays dans le domaine de la population :  
les adolescents et les jeunes**

### **Déclaration présentée par Forum for Women and Development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.9/2012/2.



## Déclaration

### **Santé et droits des jeunes en matière de sexualité et de procréation – une obligation morale**

L'ambivalence manifestée à l'égard de la sexualité des adolescents dans de nombreuses cultures à travers le monde se traduit par une certaine hésitation à l'heure de faire respecter, protéger et appliquer leurs droits fondamentaux en matière de sexualité et de procréation. Face à cette situation, qui peut provoquer un état de stress ou de détresse, une dégradation de l'état de santé, voire entraîner la mort, les jeunes payent un lourd tribut. Leurs choix et leurs expériences en matière de sexualité et de procréation peuvent retentir sur leur vie entière.

Les connaissances accumulées permettent de mieux faire face à ce problème que par le passé. On dispose de données nombreuses et fiables quant aux facteurs qui favorisent la bonne santé des adolescents et réduisent les risques, ou qui au contraire compromettent leur santé. La comparaison des différentes situations à travers le monde nous aide à comprendre ces facteurs. L'étude des conséquences des évolutions sociétales qui touchent un domaine particulier peut également être utile à d'autres domaines. Plus un sujet est ancré dans notre culture, en tant que société, ou dans notre psychologie, en tant qu'individu, plus il est important de disposer d'informations fiables. Le concept de famille, élément central au sein duquel enfants et adolescents trouvent un soutien et apprennent à discipliner leurs émotions, varie considérablement, tout comme l'équilibre entre, d'un côté, la liberté qui leur est laissée de prendre leurs propres décisions et de suivre leur instinct et, de l'autre, le respect qui est dû à leurs parents et à leurs tuteurs. Les religions, qui occupent une place fondamentale dans les préoccupations existentielles des individus, qu'il faut respecter, sont utilisées à mauvais escient dans des jeux de pouvoir dont les jeunes sont les premières victimes. La réalité peut être très différente des idées imposées par les institutions religieuses et sociales, et les politiques publiques qui ne sont pas fondées sur les conditions de vie réelles de la population deviennent vite inhumaines.

La façon de concevoir la sexualité varie sensiblement d'une culture à l'autre : cette question concerne-t-elle uniquement notre vie privée ou doit-elle être abordée par la société dans son ensemble au moyen des lois et des règlements, ou encore dans les programmes scolaires? Dans quelle mesure les services de santé doivent-ils intervenir? Si nous devons tenir compte de toutes ces différences, il faut néanmoins avoir le courage d'aborder les sujets les plus épineux. Il est injuste, immoral et inhumain que les adolescents soient victimes de ce manque d'action efficace.

Nous savons désormais qu'une éducation sexuelle de qualité offre aux jeunes les outils nécessaires pour vivre une vie plus épanouie et prendre des décisions plus responsables concernant leurs relations intimes. Cette éducation doit répondre aux besoins des enfants et des adolescents, sans censure de la part des parents ou des tuteurs. Si les parents jouent un rôle essentiel dans l'éducation de leurs enfants, l'apprentissage des sujets liés à la sexualité se fait néanmoins plus souvent auprès d'un parent moins proche, d'un professeur compréhensif, d'un professionnel de la santé ou d'un camarade de même âge. Les jeunes peuvent avoir du mal à accepter l'idée que leurs parents ont une vie sexuelle, et inversement. Lorsque les politiques suivies reposent davantage sur des idéaux que sur des réalités, les jeunes n'ont plus les moyens de se protéger contre les risques et les dangers qu'ils courent, et le

plaisir fait alors place à la peur. Incontestablement, l'abstinence présente un fort taux d'échecs.

Élaborer des politiques reposant sur des conditions de vie réelles est un principe essentiel, sur lequel repose le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le droit des adolescents à bénéficier de soins de santé primaires ne peut être garanti que si ces soins sont dispensés en toute confidentialité et dans le respect des patients.

L'accès aux soins dépend aussi de critères économiques. Les jeunes ayant peu d'argent, il est fondamental que des services de planification familiale gratuits pour les adolescents soient prévus au budget de la santé publique et que les médecins libéraux adoptent un régime évitant aux jeunes d'avoir à régler leurs honoraires. La gratuité des soins et des moyens de contraception s'est révélée très efficace en termes d'usage des services et de résultats, y compris dans les pays riches.

La protection contre les infections sexuellement transmissibles (IST) est particulièrement importante pour les jeunes, notamment pour les filles, qui sont davantage touchées par les coïnfections IST/VIH. Pour que ces adolescentes puissent vivre une vie heureuse, saine et constructive, il est primordial qu'elles aient accès à des moyens de contraception leur assurant une double protection, à la fois contre les grossesses non désirées et contre les infections sexuellement transmissibles, qui peuvent avoir des répercussions à long terme.

L'interruption volontaire de grossesse est sans doute l'un des sujets les plus controversés en matière de santé procréative. Encore une fois, l'élaboration des politiques publiques doit se fonder sur des connaissances et des faits concrets, et non pas sur des mythes. Nous savons que la plupart des grossesses non désirées sont interrompues, de façon plus ou moins sûre et plus ou moins légale, c'est-à-dire avec ou sans l'approbation de la société. Les avortements non médicalisés concernent davantage les jeunes filles que les femmes plus âgées : elles ont en effet plus de difficultés à détecter leur grossesse assez tôt et pratiquent donc des IVG tardives, plus dangereuses; elles n'ont en outre pas toujours l'argent nécessaire pour avorter dans de bonnes conditions ou pour payer les traitements à suivre en cas de complications. Les lois et les politiques suivies doivent être établies en fonction de ce qui donne les meilleurs résultats en termes de vie et de santé. Le mouvement pour le droit à la vie serait plus réaliste et plus honnête s'il reposait sur le principe que les femmes et les jeunes filles sont des personnes capables de prendre des décisions fondées sur la morale et l'éthique et qui méritent en conséquence des services de santé leur offrant un soutien et respectant leurs décisions, ce qui passe notamment par la possibilité de pratiquer des interruptions volontaires de grossesse sûres et légales. Il en démontre que cette façon d'aborder le sujet permet de mieux préserver la santé des femmes et de sauver des vies. La possibilité d'avorter légalement dans des conditions sûres, combinée à un meilleur accès à des solutions contraceptives, y compris d'urgence, limite le recours à l'avortement.

Les mariages précoces sont un scandale mondial. Cette pratique entraîne la déscolarisation des petites filles, qui commencent à avoir des relations sexuelles très jeunes et sont forcées à faire des enfants avant d'être physiquement et émotionnellement prêtes. Il est urgent de voter des lois et de prendre des mesures pour aider les familles à subvenir aux besoins des filles, à les scolariser et à les protéger contre le mariage précoce et autres pratiques traditionnelles néfastes.

La santé procréative est très fortement marquée par la problématique hommes-femmes. Si toutes les sociétés accordent une place centrale à la fécondité, capacité physique qu'ont les femmes de donner la vie, celle-ci ne doit pas être utilisée comme un moyen d'opprimer et de contrôler les femmes. La possibilité de relations non violentes et affectueuses et d'une bonne santé sexuelle passe obligatoirement par l'autonomisation des femmes et des filles, par une attitude responsable et un soutien actif de la part des hommes et des garçons, ainsi que par une entraide et un respect mutuel. Une attention toute particulière doit être accordée à la diversité sexuelle et à l'égalité hommes-femmes ainsi qu'à la lutte contre l'homophobie et contre toutes autres formes de machisme violent, pratiques discriminatoires qui touchent à la fois les femmes et de nombreux hommes, les rendant plus vulnérables.

Les politiques publiques doivent reposer sur des connaissances et des valeurs. La santé procréative est un sujet pris en compte au plus haut niveau, à l'échelle mondiale, à la fois par les chefs d'État et dans le cadre de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 5. Parallèlement, il est urgent d'appliquer une plus grande volonté politique au niveau local, là où sont prises tant de décisions importantes quant aux questions à traiter en priorité dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la famille. Ces débats politiques doivent examiner les conditions locales et trouver la meilleure stratégie pour aborder ces sujets, épineux mais particulièrement importants. Le grand nombre d'adolescents est une raison qui justifie à elle seule l'urgence de la situation. Les droits en matière de santé procréative et sexuelle doivent être définis avec la participation active des jeunes, en tenant compte de leurs forces et de leurs vulnérabilités.

---